



Grille d'inspection de la signalisation routière (Tome V)

Adresse :	Date de l'inspection :
Type de travaux :	Heure de l'inspection :

Pour compléter cette section, observez les tâches, le lieu de travail et prendre des photos pour illustrer la situation (pour chacune des catégories applicables).

Date du début des travaux (estimée) :	
Heure du début des travaux (estimée) :	
Date de fin des travaux (estimée) :	
Heure de fin des travaux (estimée) :	
Type(s) de voie(s):	<input type="checkbox"/> Bidirectionnelle <input type="checkbox"/> Sens unique
Nombre de voie dans chaque direction :	
Largeur des accotements (en gravier ou en asphalte) :	
Vitesse:	<input type="checkbox"/> 30 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> Autre : _____ <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 70 <input type="checkbox"/> 90
Situation(s) particulière(s) (Ex : pente, courbe, visibilité réduite (tableau 4.3-1 Tome V), vitesse affichée vs réelle, entrée charretière importante, présence de cyclistes et/ou piétons, heure de pointe, Itinéraire de rechange (déviation), feux de circulation, etc.)	



Grille d'inspection de la signalisation routière (Tome V)

Dessin normalisé appliqué	Indiquez les informations
Numéro du dessin normalisé (Ex : TCD 005A) :	
Conformité de la signalisation routière présente :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Explications :
Conformité du port des EPI : requis pour les signaleurs routiers, de chantier (manœuvres de recul) et les travailleurs de chantier, ex: casque de sécurité, VSHV adapté à la tâche, bottes de sécurité à caps d'acier, etc.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Explications :
Conformité de l'emplacement sécuritaire du signaleur :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Explications :
Pistes de solutions et recommandations du superviseur :	
La présente grille d'inspection à compléter par le représentant de l'employeur (superviseur) vise à assurer un contrôle des mesures préventives mises en place et à identifier les dangers en milieu de travail.	
Autres éléments à prendre en considération :	
Rapport complété par :	Date:
Si vous avez des questions concernant ce rapport, n'hésitez pas à joindre Julie Lapointe (450 227-0000 poste 2411 ou jlapointe@vss.ca). Il est également possible de vous assister dans la mise en place ou l'évaluation des pistes de solution et des recommandations afin de mettre en place des mesures préventives permanentes.	
Rapport remis à :	Date:

*Conservez une copie pour apporter les correctifs, si requis.

*Transmettez une copie par courriel à : jlapointe@vss.ca

Légende:

- TTCD : Travaux de très courte durée (d'au plus 30 minutes)
- TCD : Travaux de courte durée (entre 30 minutes et 24 heures)
- TLD : Travaux de longue durée (+ de 24 heures)
- TM : Travaux mobiles à plus de 5 km/h